



# Une bouffée de fumée qui nuit à l'environnement

Alexandre Wälti

**Addiction** Les cigarettes électroniques jetables inondent le marché depuis plusieurs années. Ses fabricants ciblent volontiers les adolescents de la région. L'interdiction d'en faire de la publicité sera bientôt effective partout en Suisse.

En matière de cigarette, il n'y a pas de fumée sans feu. Encore moins quand l'allumage dépend d'une batterie, contenant du lithium, du cobalt ou du cuivre. Autant de métaux précieux qui, dans le cas des puffs, les e-cigarettes à usage unique et jetables, se retrouvent parfois dans les poubelles après 600 à 2000 bouffées.

L'entreprise de valorisation thermique des déchets de Bienne et du Seeland, Müve, souligne que ces objets doivent finir dans les ordures électroniques. Du moins, c'est ce qu'indiquent les emballages de la plupart des fabricants. Les puffs sont normalement recyclables, c'est même une exigence légale en Suisse. Tous les points de vente doivent ainsi les reprendre, comme les smartphones.

Une enquête de la Fédération des consommateurs romands (FRC) montre toutefois un tout autre visage, notamment avec la découverte d'une «quantité alarmante» de ces objets dans les eaux du lac Léman. Des clientes et clients mystères, participants à l'investigation, ont par ailleurs interrogé 135 commerçants vendant des puffs. «Bilan: 54,8% des com-

merces ont déclaré les accepter, alors que 44,5% ont répondu par la négative. Les autres sont restés indécis.»

## Davantage de moyens

Depuis le 15 juillet, le **Canton** de Vaud est passé à l'action. Il interdit la vente de puffs aux mineurs, leur publicité et leur consommation dans des lieux publics, intérieurs ou fermés. Cette prohibition concerne aussi les festivals ou autres manifestations extérieures. La promotion et la vente sont aussi interdites au moins de 18 ans dans le **canton de Berne** depuis l'entrée en vigueur d'une révision de la Loi sur l'industrie et le commerce (LCI), en 2021. Cette limitation n'existe pas dans les **cantons** de Fribourg et Neuchâtel, selon l'Office fédéral de la santé publique.

Les milieux de la prévention contre les dépendances tirent la sonnette d'alarme, notamment pour la catégorie d'âge des 15 à 25 ans, principalement concernée. «Le marketing des fabricants vise clairement les plus jeunes», estime Christian Ryser, directeur général de Santé **bernoise**. Cette institution, sur mandat du **Canton de Berne**, s'occupe de promotion de la santé,

d'éducation sexuelle et propose des consultations et des thérapies. «Derrière leur aspect léger et plaisant, les cigarettes électroniques jetables ne sont pas inoffensives du tout. Elles représentent même une porte d'entrée importante pour développer une addiction à la nicotine très tôt.» Quant à l'interdiction de la vente, «c'est un premier pas, mais les jeunes ont un attrait naturel pour ce qui est interdit». Le spécialiste souligne toutefois que «le **Canton de Berne** se classe à la 19e place sur les 26 **cantons** en matière de fonds engagés pour la prévention. Des efforts sont ainsi nécessaires».

## Améliorer le recyclage

Sans minimiser les méfaits du produit, Christian Ryser reconnaît aussi un aspect positif des puffs. «Des adultes fument ces produits pour diminuer leur consommation de tabac industriel, notamment en raison du faible taux de nicotine qu'ils contiennent.» En revanche, la pratique représente aussi un danger pour les mêmes raisons. «Quand un enfant voit ses parents passer de la cigarette classique à la vapoteuse, il peut alors croire que cette consom-

mation est moins grave et davantage tolérable.» Il souligne

**Quand un enfant voit ses parents fumer des puffs pour remplacer les cigarettes classiques, il peut croire que cette consommation est tolérable.**



**Christian Ryser**  
Directeur de Santé **bernoise**

encore que «le savoir sur le contenu exact des liquides des puffs manque et le besoin d'investissement pour mieux les comprendre est grand». Contrairement aux cigarettes classiques, «elles ne sont pas imposées ni soumises à des taxes».

Au **Grand Conseil bernois**, le socialiste biennois Karim Saïd a interpellé, en juin dernier, l'Exécutif **cantonal** à ce sujet. Les puffs «sont emballées comme pourraient l'être des bonbons et sont aromatisées de saveurs réconfortantes dégageant un parfum agréable», relève-t-il dans son interpellation. Le **député** les qualifie par ailleurs de «fléau pour la jeunesse et l'environnement» et critique «le vide juridique existant encore sur le sujet». Contacté, le **député** espère surtout une amélioration en matière de recyclage des cigarettes électroniques (voir par ailleurs). «Il faut absolument mieux faire

connaître ces produits au public et la manière de les revaloriser», estime Karim Saïd. «Il serait, par exemple, intéressant de mener une campagne de sensibilisation **cantonale** ou nationale comme pour le PET il y a 20 ans. Nous trions aujourd'hui très bien cette matière.»

Selon une étude récente réalisée par Unisanté, 12% des Romandes et Romands âgés de 14 à 25 ans consomment ainsi «fréquemment» des cigarettes électroniques, soit plus de 10 jours par mois. Au niveau **cantonal**, le porte-parole de la **Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration** rappelle que l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi fédérale sur les produits du tabac, le 1er octobre, règlera une partie de la question. Elle prévoira notamment des amendes pour les commerçants qui vendent des cigarettes électroniques aux mineurs, interdira la publicité les ciblant et proscrira le parrainage de manifestations destinées aux jeunes.



Les puffs, ou cigarettes électroniques jetables, représentent un risque important d'addiction à la nicotine.

Keystone/Melanie Duchene

## Des risques d'explosions

Les professionnels du recyclage sont unanimes: la présence des puffs, ou cigarettes électroniques jetables, munies d'une batterie au lithium, représente un grand danger que la filière a de plus en plus de mal à maîtriser. Début juin, un article d'ArcInfo s'est intéressé au sujet.

Le milieu du traitement des déchets déplore ainsi l'arrivée de ces nouveaux objets, composés de plastique, de métaux précieux et d'autres ressources rares. Emmanuel Maître, directeur du Réseau de valorisation

des déchets de l'Arc jurassien, ne mâche pas ses mots dans l'article du quotidien: «Les cigarettes électroniques sont de véritables plaies. Le moindre dommage causé à la batterie qu'elles contiennent peut les faire chauffer, brûler ou exploser.» L'usine neuchâteloise de Cottendart, à Colombier, a ainsi échappé au pire il y a deux ans. Une batterie au lithium y a chauffé pendant plusieurs heures. Le feu ne s'est par la suite que déclaré bien après

la fermeture du site, pendant la nuit. Les dégâts, à l'époque, ont été très importants.